

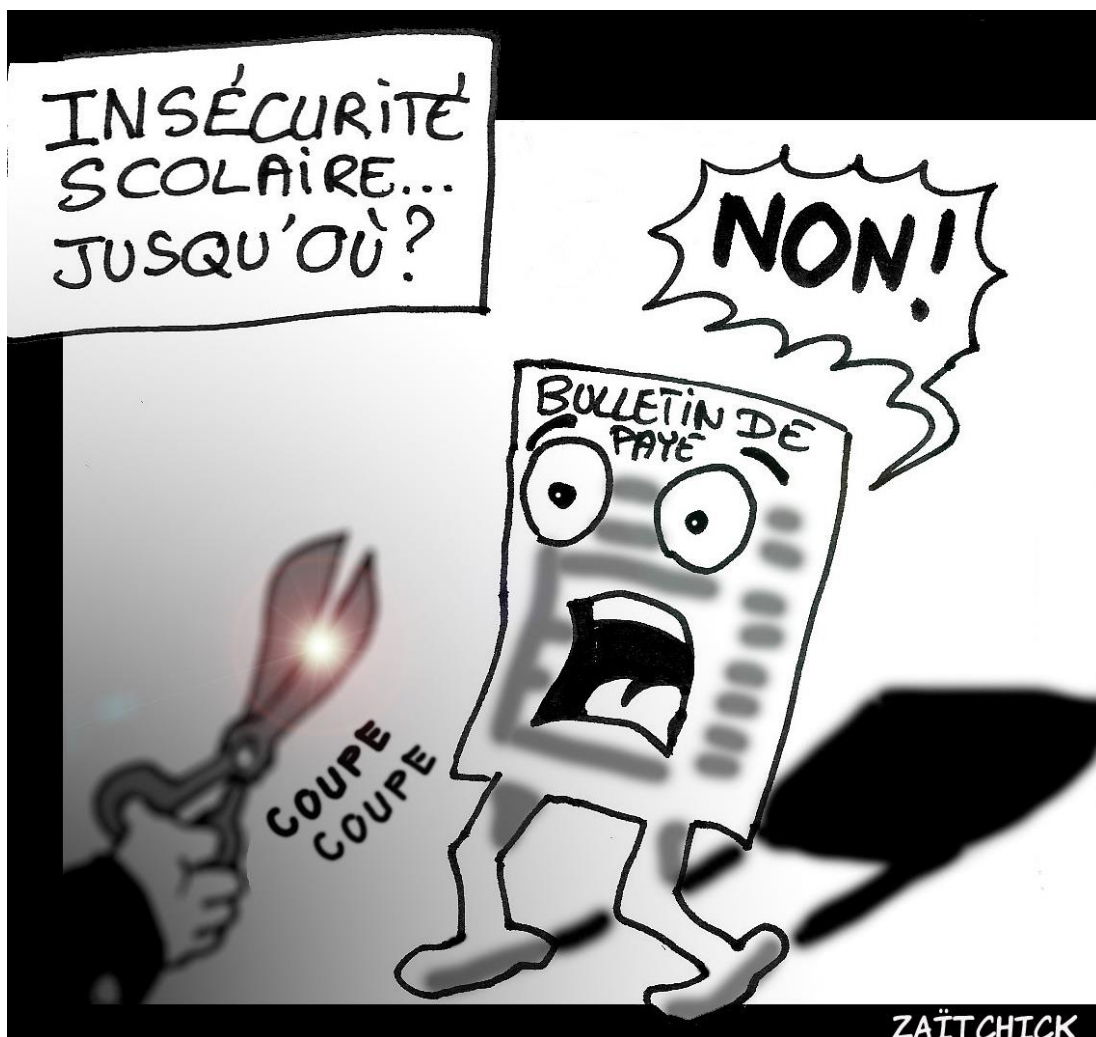
**Sommaire**

- 1- Rassemblement du 25 septembre 2013
- 2- Communiqué de presse
- 3- Pétition visite médicale
- 4- TZR

**Annexes**

Tract de mobilisation

Lettre type visite médicale

**I- Rassemblement du mercredi 25 septembre :****ANNEXE : TRACT EN PIERCE JOINTE**

« Cher(e)s Collègues,

Le Premier Ministre a tenu à faire « sa rentrée » dans un lycée professionnel pour vanter ses mérites.

C'est un symbole favorablement fort, mais il ne faut oublier ce qui pend au nez de tous les PLP :

- les campus des métiers ;
- la mixité des publics ;
- le développement tous azimuts de l'apprentissage ;

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

- la régionalisation de l'enseignement professionnel ;
- la baisse du pouvoir d'achat...

Si nous laissons faire, l'enseignement professionnel risque d'être le triste dindon des réformes de l'Éducation Nationale.

**Le SNETAA-FO exige :**

- la consolidation de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque ;
- le maintien de nos établissements spécifiques (LP, SES-SEGPA, EREA) qui ne se fondent pas dans de pseudo-lycées polyvalents (ou quelle qu'en soit la terminologie) ;
- des moyens pour sauver les jeunes qui sortent sans qualification de l'enseignement professionnel ;
- le respect de notre statut et des décrets sur les grilles horaires ;
- que l'État reste maître de l'enseignement professionnel, de sa carte des formations et de ses moyens ;
- la consolidation de nos établissements scolaires et de nos DGH ;
- le réemploi de nos collègues contractuels ;
- des places pour les jeunes sur le carreau ;
- la revalorisation de nos salaires et donc du point d'indice.

Pour tout ceci, le **SNETAA-FO**, par l'intermédiaire de ses représentants locaux a réuni, sur le temps de travail, par le dépôt d'une Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS), les personnels des PLP pour traiter des problèmes dans l'établissement, de l'actualité académique et nationale et organiser :

**le rassemblement devant le Rectorat  
le 25 septembre 2013 après-midi,**

pour défendre et soutenir notre métier et nos établissements.

Ces rassemblements doivent être un succès.

Succès pour le **SNETAA-FO** visible et crédible.

Succès pour les PLP.

Succès pour l'Enseignement Professionnel et ses établissements spécifiques (LP, SES-SEGPA, EREA).

Mais aussi succès pour les professeurs contractuels durement touchés à cette rentrée et pour les CPE.

**Toutes et tous devant  
LES RECTORATS le 25 septembre 2013 après midi !**

**POUR DIRE  
NON À LA RÉGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL,  
POUR DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
ET SES PERSONNELS ! »**

## **II- Communiqué de presse du 17 septembre 2013**

### **RENTREE « VILLAGE POTEKINE »**

Cette rentrée a été annoncée comme la première de ce gouvernement et celle du changement.

Dans tous les cas et pour le moins : peut vraiment mieux faire !!!

Noyés dans une communication tous azimuts par le gouvernement et repris en chœur par les médias, les problèmes ont été « cachés sous le tapis ».

Ainsi l'Enseignement Professionnel, les LP, les PLP et leurs élèves connaissent une rentrée, de plus, très difficile :

- Maintien des attaques des DGH pourtant encadrées par décret mais qui servent à moins mal habiller le collège et le lycée. L'Enseignement Professionnel continue à être une variable d'ajustement pour les recteurs.
- De nombreux postes non pourvus dans beaucoup d'académies à cause de l'affectation des néo recrutés, tous types de concours, alors que pour autant le mouvement national a bloqué les entrées dans les académies. Mêmes les rectorats n'y comprennent plus rien.
- De nombreux jeunes sur le carreau alors que ce gouvernement ambitionnait de donner une chance à tous les jeunes et de lutter contre le décrochage scolaire.
- Gel des salaires et du point d'indice depuis 4 ans! Ce gouvernement comme les précédents sacrifie les fonctionnaires et semble gouverner contre les salariés.
- Conditions de travail des personnels qui continuent à se dégrader : plus d'élèves par classe, sections regroupées, tâches toujours multipliées.
- Communiqué triomphal des régions qui gèrent la carte des formations en attente de l'orientation et des nouvelles compétences dans une prochaine loi sur la formation professionnelle qui permettra de tout mutualiser.
- Développement de l'apprentissage comme potion miracle contre le chômage des jeunes.

Les personnels de l'Education Nationale, les PLP en particulier se disent déçus voire très déçus. Ils ont largement de quoi être désillusionnés :

- Feuille d'imposition avec des impôts en augmentation pour les enseignants alors que les salaires sont bloqués et le pouvoir d'achat en baisse constante.
- Allongement de la durée de cotisation et augmentation du taux des cotisations.
- Projet toujours réitéré par les zélateurs de la pensée unique d'attaque contre les statuts avec le « travailler plus pour gagner moins ».

Il est grand temps que le gouvernement réagisse et institue le changement.

L'Enseignement Professionnel malgré les discours reste oublié par le Ministère de l'Education Nationale. A-t-il fait le choix de le renforcer ou de s'en délester au « vide-régions ? »

Le SNETAA condamne cette situation et surtout la régionalisation de l'Enseignement Professionnel. Il appelle les PLP à participer à une HMIS cette semaine.

Le SNETAA appelle à dénoncer les conditions de cette rentrée dans l'Enseignement Professionnel ainsi que la régionalisation par des rassemblements devant tous les rectorats le mercredi 25 septembre.

**III- RAPPEL : « LE TRAVAIL, C'EST LA SANTE ...  
LA MEDECINE DE PREVENTION, C'EST LA CONSERVER »  
ANNEXE : LETTRE TYPE VISITE MEDICALE**

L'Espérance de Vie Sans Incapacité (EVSI) est de **61 ans et 11 mois**, en moyenne, hommes et femmes confondus et le différentiel (deux mois environ) entre les deux sexes tend à se réduire ! (Augmentation pour les hommes et diminution pour les femmes.)

Cette espérance de vie sans maladie chronique a diminué de façon significative lors de la dernière période d'étude de 2005 à 2011 (\*), car le système de santé est axé sur la prolongation de la vie et non le maintien d'une bonne santé publique.

Cela signifie que les années vécues avec une limitation d'activité ont augmenté sur cette dernière période.

Seule **la médecine de prévention** permet de vous informer sur votre état de santé réel, et donc de vous prémunir, à un stade plus précoce, des problèmes de santé liés à votre pratique professionnelle (physique et psychique) afin d'augmenter la durée de la qualité de la vie.

*(\*) cf. publication et communiqué du 17 avril 2013 de l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale - INSERM, France.*

**Le SNETAA-FO exige depuis de nombreuses années l'application de vos droits en matière de visite médicale périodique, dispensée uniquement par un spécialiste de santé, le médecin de prévention.**

**Le SNETAA-FO lance une grande campagne de sensibilisation nationale. (en pièce jointe une demande type à adresser au Recteur d'académie) ainsi qu'une pétition !**

**Avec le SNETAA-FO réclamez vos droits à une véritable médecine de prévention !**

**Signez la pétition en ligne sur le site du SNETAA-FO : [www.snetaa.org](http://www.snetaa.org) ou sur papier à nous retourner :**

**SNETAA - 74 rue de la fédération – 75739 Paris cedex 15**

<b>Etablissement</b>	<b>NOM - Prénom</b>	<b>Signature</b>

## **IV- LE DON D'UBIQUITE DES TZR**

L'administration doit prendre les TZR pour des magiciens. En effet, le SNETAA-FO apprend que beaucoup de ces collègues, en attente d'une affectation depuis la rentrée scolaire, se voient notifier par procès-verbal plusieurs jours après la rentrée, quand ils reçoivent enfin un arrêté d'affectation, qu'ils sont nommés dans l'établissement où ils doivent exercer depuis... la rentrée ! Nous connaissons les prouesses des TZR, appelés à effectuer des remplacements au pied levé et à qui on demande d'être opérationnels sur le champ, mais nous découvrons à présent leur nouvelle faculté d'être présents, d'un point de vue administratif, à deux endroits à la fois !

La situation prêterait à rire si derrière elle ne se dissimulait pas en fait une histoire de sous ! Car un remplacement commencé à l'année dès le jour de la rentrée des élèves n'a pas les mêmes conséquences que celui commencé ne serait-ce que le lendemain quant au paiement de l'ISSR : le premier type de remplacement n'y ouvre pas droit, contrairement au second !

En effet, l'article 2 du décret n°89-825 du 9 novembre 1989 « portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de remplacement aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré », toujours en vigueur n'en déplaie aux autorités rectores, prévoit que « l'affectation des intéressés au remplacement continu d'un même fonctionnaire pour toute la durée d'une année scolaire n'ouvre pas droit au versement de l'indemnité ». A contrario, cet article dit donc qu'un remplacement d'une durée inférieure à l'année scolaire déclenche le paiement de cette indemnité ; or, une nomination (dans un établissement différent du RAD) intervenant après la rentrée scolaire des élèves, diminue bien la durée du remplacement, la rendant ainsi inférieure à « toute la durée d'une année scolaire » ! Par conséquent, le SNETAA-FO invite tous les TZR dans cette situation à réclamer ce qui leur est dû !

À ce titre, si la date du procès-verbal d'installation dans l'établissement d'affectation ne correspond pas à celle de la prise de fonctions effective et est antidatée notamment au 1er septembre, et si les trois conditions précédemment exposées se vérifient (affectation après la rentrée élèves, jusqu'à la fin de l'année scolaire et hors RAD), nous conseillons aux TZR de rectifier au rouge sur ce document la date en question et d'y joindre une demande de paiement de l'ISSR par lettre au Rectorat, sous couvert de la voie hiérarchique. Les collègues concernés pourront appuyer cette demande d'une attestation délivrée par le chef du RAD précisant qu'ils sont restés à leur disposition dans leur établissement jusqu'à la nomination et/ou une attestation du chef de l'établissement d'affectation disant qu'ils n'ont pris en charge les élèves qu'après la rentrée des classes. Le responsable académique du SNETAA-FO se tient à la disposition des TZR pour les assister dans cette démarche. Bien entendu, l'ISSR doit toujours être versée pour les remplacements de courte durée.

Collègues TZR, ne laissez pas l'administration vous attribuer opportunément ce don d'ubiquité et avec le SNETAA-FO, défendez vos droits !